



GUIDE D'UTILISATION LOGO « IGP » INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

L'utilisation du logo « IGP » est autorisée exclusivement pour les entreprises détentrices d'un certificat de conformité relativement à l'appellation concernée.

Ces entreprises doivent utiliser le logo sur l'étiquetage de leur produit pour identifier l'appellation. L'étiquetage des produits au moyen du logo « IGP » est réservé exclusivement aux produits certifiés conforme au cahier des charges de l'IGP par l'organisme de certification accrédité par le CARTV.

Les entreprises détentrices d'un certificat de conformité peuvent également utiliser le logo à des fins de promotion, ou d'identification de leur implication en tant qu'acteur de l'appellation et mettre ainsi en avant leur participation à la valorisation d'un produit d'appellation.

MENTIONS LÉGALES

Le logo « IGP » est une marque officielle du CARTV. Son utilisation est réservée exclusivement aux produits certifiés par l'organisme de certification selon les critères d'un cahier des charges créant une appellation IGP.

Toute utilisation à des fins promotionnelles (dépliants publicitaires, site Web, etc.) par les entreprises bénéficiaires doit s'accompagner de la mention « Le logo IGP est une marque officielle du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Tous droits réservés. »

Tout usage non autorisé est interdit et les contrevenants seront passibles de poursuites judiciaires sans autre avis ni délais.



Conseil des
appellations réservées
et des termes valorisants

4.03 - 201 boul. Crémazie Est
Montréal QC H2M 1L2 Canada
Tél. : 514.864.8999 Téléc. : 514.873.2580
info@cartv.gouv.qc.ca www.cartv.gouv.qc.ca

COULEURS OFFICIELLES

PANTONE (PMS)



QUADRICHROMIE (CMYK)



RGB



ZONE DE DÉGAGEMENT



La zone de dégagement a pour but de conserver l'impact visuel de l'identification visuelle. La zone de dégagement établie correspond à la largeur du "I" et elle doit être laissée autour de l'identification visuelle, peu importe son format. L'ajout de texte, de logos, de symboles ou de tout autre élément visuel dans le logo ainsi que dans la zone de dégagement est proscrié.

UTILISATION EN RENVERSÉ

SUR FOND NOIR



SUR FOND DE COULEUR



SUR PHOTO



FORMAT MINIMUM



Pour permettre une bonne lisibilité des éléments, une bonne qualité de reproduction et l'identification rapide du logo, les indications suivantes doivent être respectées.

Sa largeur ne doit jamais être inférieure à 15 mm, toutes proportions gardées. Il peut toutefois être réduit à 10 mm pour les petits emballages ou lors de son intégration dans une image de marque privée.

Il est strictement interdit d'altérer ou de déformer en tout ou en partie les éléments qui composent l'identification visuelle. La police de caractère, les couleurs et les proportions doivent être respectées en tous points.



GUIDE D'UTILISATION LOGO « IGP » INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

IMPRESSION OFFSET

QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0

C 100 M 70 Y 0 K 20



igp_cmyk.eps

PANTONE (PMS)



PANTONE 299

PANTONE 280



igp_pms.eps

NOIR



NOIR



igp_noir.eps

IMPRESSION NUMÉRIQUE OU LASER

QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0

C 100 M 70 Y 0 K 20



igp_cmyk.eps
igp_cmyk.jpg

RGB



R 0 V 151 B 219

R 0 V 75 B 145



igp_rgb.jpg

NOIR



NOIR



igp_noir.eps
igp_noir.jpg

IMPRESSION JET D'ENCRE

QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0

C 100 M 70 Y 0 K 20



igp_cmyk.eps
igp_cmyk.jpg

RGB



R 0 V 151 B 219

R 0 V 75 B 145



igp_rgb.jpg

NOIR



NOIR



igp_noir.eps
igp_noir.jpg

UTILISATION SUR LE WEB

RGB



R 0 V 151 B 219

R 0 V 75 B 145



igp_rgb.jpg

NOIR



NOIR



igp_noir.jpg

FLEXOGRAPHIE ET SÉRIGRAPHIE

Dans le but d'obtenir une impression de qualité ainsi qu'une bonne lisibilité, il est recommandé d'utiliser la version en noir. Voir au recto de ce guide.

QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0

C 100 M 70 Y 0 K 20



igp_cmyk.eps

PANTONE (PMS)



PANTONE 299

PANTONE 280



igp_pms.eps

NOIR



NOIR



igp_noir.eps

